





## **Table des matières**

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Une (re)définition positive de l'économie sociale</b>	<b>5</b>
1. Dimension économique et entrepreneuriale ;	
2. Dimension sociale ;	
3. Dimension de Gouvernance ;	
<b>5 axes concrets</b>	<b>6</b>
1. Majoration des aides aux entreprises	
2. Assouplissement de la procédure d'agrément	
3. Aides à l'emploi (visant la transition et l'insertion)	
4. Stabilisation dans le temps du financement des programmes d'insertion	
5. Mise à disposition de structures d'aides à la gouvernance	
<b>Conclusion</b>	<b>8</b>
<b>Des exemples diversifiés d'entreprises sociales bruxelloises</b>	<b>9</b>

## Introduction

Bruxelles est désormais dans le peloton de tête des régions européennes qui appuient l'économie circulaire. Aujourd'hui, le Gouvernement bruxellois **a pris la même direction pour l'entrepreneuriat social**. Le nouveau cadre dont le Gouvernement a posé les bases vise à ouvrir de nouveaux horizons aux entrepreneurs qui optent pour ce modèle économique porteur, via une série de leviers économiques, tout en préservant la mission spécifique et historique d'insertion socio-professionnelle de l'économie sociale. Objectif : briser le plafond de verre qui restreint celle-ci à une niche devenue trop étroite.

Mais, jusqu'ici, la force de l'économie sociale bruxelloise, c'était bien l'insertion sociale. Face à la crise du chômage massif des années 80, des initiatives d'insertion socio-professionnelle ont émergé à travers la Région, soutenues par les pouvoirs locaux via des projets pilotes puis grâce à des subsides structurels<sup>1</sup>. **Cette force est devenue avec les années un plafond de verre**. La finalité d'insertion sociale de publics défavorisés n'a pas rendu le modèle de l'économie sociale attractif à la grande majorité des entrepreneurs bruxellois, restreignant de facto l'économie sociale à une 'niche', et à quelques secteurs d'activités.

Cependant, l'économie sociale est en plein **essor et se pose comme une réelle alternative à l'économie « classique »**. La Région bruxelloise ne fait pas exception. Avec une augmentation de 6% entre 2008 et 2014, elle connaît le plus haut de croissance du nombre d'entreprises sociales en Belgique<sup>2</sup>. En 2015, la Région bruxelloise comptait en effet 785 entreprises d'économie sociale ayant leur siège social en Région bruxelloise. Les entreprises sociales sont également un important vecteur d'emplois : +25 % de postes dans le secteur en six ans (18.400 emplois en 2015).

Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi, a proposé au Gouvernement de **faire d'une pierre deux coups**. D'une part, la 6<sup>ième</sup> réforme de l'Etat transférait aux Régions des compétences en matière d'économie sociale, ce qui nécessitait d'adapter le cadre normatif bruxellois. D'autre part, il y avait l'opportunité d'aller plus loin : les pouvoirs publics pouvaient en effet observer le regain d'intérêt généralisé pour l'entrepreneuriat social et les entreprises sociales à travers l'Europe, et accompagner ce mouvement par des éléments de politique économique. Le tout ancré dans une vision qui dépasse le confinement de l'économie sociale à un véhicule d'insertion socio-professionnelle et reconnaissant la diversité des types d'entreprises sociales.

---

<sup>1</sup> en matière de soutien à l'économie sociale, la Région bruxelloise travaille dans le cadre de l'Ordonnance de 2004 relative à l'agrément et au financement des « initiatives locales de développement de l'emploi » (ILDE) et des « entreprises d'insertion » (EI).

<sup>2</sup> (contre 4,2% en Wallonie). Source : [ConcertES](#), plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale

La vision du Ministre de l'Economie était de **garder le meilleur de l'existant (l'insertion sociale) et s'attaquer au plafond de verre**. De **repartir du triple fil rouge** qui unit les entreprises sociales :

1. être des entités qui mènent un vrai projet économique ;
2. des organisations qui se définissent par une finalité sociale ;
3. et des entreprises qui s'appliquent des règles de gouvernance démocratique.

Pour débloquer le potentiel de l'économie sociale et appuyer les [entrepreneur.es](http://entrepreneur.es) qui font le choix d'un tel projet, Didier Gosuin utilise sa **double compétence Emploi et Economie** sur les jalons posés dans le [Small Business Act, Plan PME bruxellois](#) adopté en 2016.

Quelles sont les orientations prises par le Gouvernement ? Une redéfinition du périmètre de l'entrepreneuriat social et **5 dispositions concrètes** permettront bientôt aux entreprises sociales d'être davantage soutenues et mieux accompagnées dans leurs objectifs économiques, sociaux et de gouvernance.

## 1/ Une (re)définition positive de l'économie sociale

La Région bruxelloise a fait le choix d'une définition positive qui promeut l'économie sociale en tant que **modèle économique porteur**. Le Gouvernement a choisi d'opter pour la définition « cadre » du Réseau EMES<sup>2</sup> qui fait référence au niveau européen grâce à son travail de terrain dans plus d'une dizaine de pays. Le réseau EMES identifie tant l'*action* que le *mode de gestion* des entreprises d'économie sociale.

Seront définies comme entreprises sociales celles qui répondent cumulativement à **3 dimensions, elles-mêmes composées de différentes caractéristiques**.

### 1. Dimension économique et entrepreneuriale ;

L'entreprise sociale a une activité continue de production de biens et/ou services, son projet économique comporte un niveau de prise de risque économique et dans la plupart des cas d'un niveau minimum d'emploi rémunéré. Loin d'être une évidence, cette première dimension rappelle que tout le non-marchand ou tout l'associatif n'est pas de l'économie sociale.

### 2. Dimension sociale ;

L'entreprise sociale inscrit dans ses statuts constitutifs un objectif explicite d'activité et/ou de service à finalité sociale et affecte une part significative de ses bénéfices à cet objectif. Cette finalité sociale se traduit différemment : insertion socio-professionnels de publics fragilisés, services à la communauté au sens large ou à ses membres (dans le cas de coopératives par exemple). Cette finalité prime sur la finalité financière, vue comme un moyen et pas une fin, ce qui implique une limitation de la distribution des bénéfices. Tension salariale modérée et intégration de la durabilité des modes de production et de consommation dans l'activité de l'entreprise sont deux autres caractéristiques de cette dimension .

### 3. Dimension de Gouvernance ;

L'entreprise sociale dispose d'un degré suffisamment élevé d'autonomie, d'un processus de décision interne non basé sur la propriété du capital, et a mis en place une dynamique participative incluant les différentes parties-prenantes à l'activité et/ou au service. En d'autres mots, les entreprises sociales sont créées par des groupes de personnes sur base d'un projet propre et elles sont contrôlées par ces personnes. L'idéal de décision démocratique (1 homme = 1 voix) remplace la règle actionnariale 1 action = 1 voix. Au sein de l'entreprise, la prise de décision est de nature démocratique et les méthodes de gestion sont adaptées à cet idéal via diverses méthodes adaptées. Dans les faits, cela signifie que par exemple que des décisions d'investissement stratégiques sont faites sur base d'une adhésion forte de travailleurs.

Les entreprises sociales devront satisfaire à un nombre minimal de ces caractéristiques pour être reconnues, et disposeront par ailleurs d'un **dispositif d'auto-évaluation** de leur réalisation de l'entièreté des caractéristiques.

---

<sup>2</sup> [Le Réseau européen EMES](#) doit son nom à son premier programme de recherche sur "l'émergence des entreprises sociales en Europe" (1996-2000).

### 3/ Cinq axes concrets

#### 1. Leviers de financement économique et d'accompagnement entrepreneurial

La reconnaissance comme entreprise sociale ouvrira la porte à différents dispositifs de soutien de type économique :

- Un taux de subside majoré de 10% dans les aides aux investissements, à la formation ou à la consultance (régime des aides d'expansion économique). ;
- Un appel à projets innovants chaque année pour soutenir les projets entrepreneuriaux les plus novateurs et oxygéner les entreprises sociales. Fort de son succès précédent, l'appel à projets « appui aux entreprises sociales innovantes » entame sa 2<sup>ième</sup> édition en 2017 avec ½ million d'euros. En 2016, une dizaine de projets avaient été soutenus. Le Gouvernement ancre ceci de manière structurelle pour un impact cumulé plus significatif.
- Un accompagnement à l'entrepreneuriat social au sein de la future Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise et d'agences-conseils appuyées pour leur travail (gérer une gouvernance démocratique, un business model à finalité sociale qui soit viable etc.).
- Un accès aux produits de financement par Finance.brussels (prêts, capital et garantie) ;

#### 2. Assouplissement de la procédure d'agrément

Pour simplifier, éviter le cloisonnement et accueillir l'ensemble des entreprises sociales bruxelloises, les concepts d'ILDE et EI seront refondés par un concept unique d'«**entreprise sociale** » donnant lieu à un agrément simple.

Par rapport à l'ancien dispositif, le nouveau ne sera pas limité à certains types d'entreprises. L'objectif est que toute entreprise (privée, associative ou publique) puisse positionner tant ses activités que sa gestion par rapport à un modèle économique à dimension sociale.

#### 3. Aides à l'emploi (visant la transition et l'insertion)

Nombre d'entreprises sociales créent aussi bien des emplois afin de permettre à des personnes en difficulté de faire une transition vers le marché du travail classique (emplois de transition) que des emplois à long terme pour des personnes qui ne pourront pas trouver d'emploi sur le marché du travail classique (emplois d'insertion). Pour ces deux objectifs, les entreprises sociales peuvent désormais compter sur les **emplois subventionnés développés dans le cadre de la future politique Groupes-cibles bruxelloise** avec des dispositifs tels que l'Activa, les futurs emplois en économie sociale (Fusion PTP et SINE) ou les postes de travail en application de l'Article 60 (y compris les postes dits « Article 60 Economie sociale », dispositif Article 60 ayant été augmenté de 10 Millions en 2016 par ailleurs).

#### **4. Stabilisation dans le temps du financement des programmes d'insertion (actuels ILDE et EI)**

Lorsque l'entreprise sociale agréée développe un programme spécifique d'insertion, elle pourra, sous conditions, être qualifiée d'entreprise sociale d'insertion et bénéficier d'un financement approprié. En l'état, les actuelles entreprises ILDE et EI sont visées par cette disposition spécifiques. Ainsi, les actuelles ILDE et EI seront requalifiées en entreprise sociale d'insertion.

Pour l'avenir, ce type de programme d'insertion restera financé par la Région bruxelloise qui donnera une stabilité pluriannuelle au financement des projets tenant compte des moyens budgétaires nécessaires et disponibles mais également un mandatement spécifique comme entreprise sociale « d'insertion » en respect des règles européennes en matière de service d'intérêt économique général (SIEG).

#### **5. Mise à disposition de structures d'aides à la gouvernance**

Les entreprises sociales également disposeront d'un nouveau **lieu de représentation qui reflètera la diversité** des entreprises sociales (via agences-conseil).

**La traduction opérationnelle de ces orientations politiques est en cours. Dès cette semaine, des groupes de travail administration-cabinet-acteurs de terrain se réuniront pour nourrir le futur cadre légal. La réforme est en marche et sera opérationnelle dès 2018.**

## Conclusion

Entreprendre autrement, ancrer son projet d'entreprise dans un mode de gouvernance participatif en intégrant ses collaborateurs dans les processus de management, prendre en compte le tissu environnemental : autant d'objectifs partagés par un nombre croissant d'entrepreneur.es et pour lesquels la Région bruxelloise, au travers de cette réforme, apporte désormais un appui renforcé.

*« Est-ce que mon outil économique est viable ? Comment mon activité impacte-t-elle mon environnement direct ? Comment et avec qui mutualiser mes forces et développer de nouvelles activités ? »* Faciliter l'accès aux entreprises sociales à l'ensemble des outils d'accompagnement, d'hébergement et de financement dont dispose la Région bruxelloise permettra en outre de créer des conditions favorables au développement de ce modèles économique. Aujourd'hui, seul un Belge sur trois aurait déjà entendu parler d'économie sociale<sup>3</sup>. Inclure une dimension sociale dans l'économie « classique » est une opportunité incontournable pour le tissu socio-économique bruxellois, tant en termes d'emploi que de réponse aux enjeux économiques actuels.

La création d'un lieu de représentation qui reflètera la diversité des entreprises sociales permettra enfin à l'entrepreneur social qui franchit le pas de bénéficiaire, à chaque cycle de vie de son projet, de conseils d'experts et de la mise à disposition d'outils d'évaluation. Soutenir les entreprises dans leur évolution est l'un des objectifs prioritaires du « Small Business Act » lancé par le Ministre Didier Gosuin. Ce 1<sup>er</sup> Plan PME bruxellois adopté en 2016 vise à soutenir les entreprises dans leur diversité. L'entrepreneuriat social ne fait pas exception. Au contraire, le nouveau cadre bientôt offert par le Gouvernement bruxellois à l'économie sociale est l'opportunité, pour les PME bruxelloises, d'offrir une plus-value sociale à leur activité, qu'elle soit souhaitée ou encore non exprimée.

---

<sup>3</sup> Source : baromètre des entreprises sociales en Belgique, Académie des entrepreneurs sociaux (HEC-Ulg Liège), 2016.

## Des exemples diversifiés d'entreprises sociales bruxelloises

Parmi les entreprises sociales : des starters, des entreprises sociales qui se diversifient, des entreprises en croissance à l'échelon bruxellois ou européen.

### 1) La starter : **BEES coop** (Distribution)

**BEES coop** (pour coopérative bruxelloise, écologique, économique et sociale) est le 1<sup>er</sup> supermarché participatif à Bruxelles. L'objectif: créer une alternative à la grande distribution en se basant sur la participation active des membres au fonctionnement du magasin.

Infos : <http://bees-coop.be/>



### 2) L'entreprise d'insertion qui se diversifie : **Casanovo** (Construction)

**Casanovo** est une asbl active depuis 15 ans dans le secteur de l'économie sociale. Son objectif est double : l'insertion socio-professionnelle, principalement dans la construction, de personnes en difficulté sur le marché de l'emploi et l'amélioration du cadre de vie en Région bruxelloise, essentiellement dans les quartiers défavorisés.

Infos : <http://www.casablanca.be>



### 3) L'entreprise en croissance bientôt plus grande coopérative européenne : SMart.

La société SMart, établie à Bruxelles, compte des dizaines de milliers de clients qui facturent via ses services. Ses marges bénéficiaires ont systématiquement été réinvesties dans le développement de nouveaux services, permettant une importante croissance de l'entreprise en Europe. En 2016, SMart s'est transformée en coopérative suite à un processus de réflexion interne de plus d'une année. Ses clients seront donc demain aux mains de leurs entreprise, et y investiront des parts. Des milliers de membres sont déjà sociétaires. Au vu de sa base de clients en Belgique et en Europe, elle se projette comme future plus grande coopérative européenne dans quelques années. En nombre de travailleurs, le groupe coopératif Mondragon établi au Pays Basque détient pour le moment la palme, avec près de 75.000 employés dans ses différentes filiales.

Infos : <http://smartbe.be/fr/>

The logo for SMart, featuring the word "SMart" in a bold, red, sans-serif font. The "S" is significantly larger than the other letters, and the "M" is also large, with the "a" and "r" being smaller. The "t" is tall and thin.

Cet échantillon est restreint. On peut aussi citer à Bruxelles d'autres exemples :

- [8Infini](#) (archivage et scanning de documents numériques qui travaille avec le groupe SONY. Création, en 2013, de 30 emplois).
- [La Ferme Nos Pilifs](#) (les entreprises de travail adapté comptent 1500 personnes infraqualifiées qui seraient demandeurs d'emplois sans l'économie sociale d'intégration de personnes en situation d'handicap).

---

Contact presse : Charlotte Bonbled – [cbonbled@gov.brussels](mailto:cbonbled@gov.brussels) – 0499 51 26 31